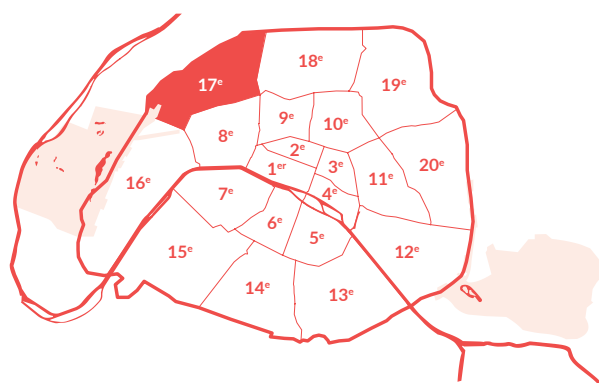


CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Une ambition au service du territoire parisien



PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DU 17^E ARRONDISSEMENT



DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTIONS
POUR LA PÉRIODE 2025 À 2027

SUMMARY

PRÉAMBULE	4
Présentation de la CTG	4
Le projet social de territoire : une déclinaison à l'échelle locale	6
Approche méthodologique pour l'élaboration des PST	7
LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE : UNE DÉCLINAISON À L'ÉCHELLE LOCALE	8
Les instances mises en place pour l'élaboration du PST 17 ^e	8
La participation des acteurs du 17 ^e	9
Les étapes de la construction	10
LE 17^E ARRONDISSEMENT EN CHIFFRES	11
Les principales caractéristiques du 17 ^e arrondissement	11
LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	14
Axe 1 : Jeunesse	14
Axe 2 : Petite enfance – Parentalité	18
Axe 3 : Insertion – Accès aux droits et aux services	19
LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE	21
LE PLAN D'ACTIONS	23
ANNEXES	24
Annexe 1 - Fiches actions	25
Annexe 2 - Ressources	45
Annexe 3 - Partenaires	46



PRÉAMBULE

Préambule général

Conformément aux orientations de sa Convention d'objectifs et de gestion (Cog), la Caisse d'Allocations familiales (Caf) de Paris s'engage à développer une offre d'équipements et de services de qualité en direction des familles. Afin de proposer des réponses au plus près des besoins des familles et des territoires, elle développe et met en œuvre des interventions de proximité la conduisant à jouer un rôle d'investisseur social en favorisant la participation et l'autonomie des familles.

La Ville de Paris porte une politique sociale ambitieuse. Plaçant la qualité du service et la lutte contre les inégalités au cœur de ses préoccupations, elle met en œuvre et soutient des actions en direction des familles parisiennes dans un souci constant d'adaptation, d'accessibilité et de proximité.

En signant une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles, la collectivité parisienne et la Caf de Paris portent l'ambition de consolider et conjuguer leurs politiques d'investissement social dans un objectif global de développement social local du territoire parisien, mobilisateur pour l'ensemble de leurs partenaires.

Présentation de la Convention Territoriale Globale

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectifs d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des équipements et des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La CTG est généralisée à toutes les Caf par le biais de la COG 2023-2027.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG signée entre la Caf et la Ville de Paris pour une période de 5 ans (soit jusqu'au 31/12/2027) a vocation à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et aux services pour les Parisiens et notamment les plus fragiles d'entre eux et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Le diagnostic élaboré par la Ville de Paris et la Caf a permis de dégager quatre grandes orientations stratégiques pour la CTG :

1. Favoriser l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens dans leurs parcours de vie, lutter contre les exclusions et prévenir les ruptures et le non-recours en renforçant l'information et l'accès aux droits et aux services ;
2. Développer la cohésion sociale, le vivre ensemble et la participation citoyenne par l'investissement social dans les territoires ;
3. Développer et accompagner les services aux habitants pour une offre accessible à tous et de qualité afin de réduire les inégalités sociales et territoriales ;
4. Concevoir le pilotage comme un outil au service de la dynamique partenariale et de l'efficience de nos politiques publiques.

Au sein de chacune de ces quatre orientations stratégiques, une attention particulière est apportée à la mise en œuvre des six axes transversaux suivants :

1. L'égalité d'accès aux droits et aux services et la lutte contre le non-recours, les inégalités et les discriminations, dont le handicap ;
2. L'accessibilité et la lisibilité de nos offres de service dans une approche globale des besoins des familles et des partenaires ;
3. La déclinaison locale des politiques publiques et le lien avec les territoires ;
4. La laïcité et la promotion des valeurs de la République, notamment au regard de la Charte de la laïcité de la branche Famille et ses partenaires ;
5. L'accès et la participation de tous à l'offre culturelle parisienne, afin de favoriser les pratiques, la découverte et la fréquentation des lieux et programmation artistiques ;
6. Le développement durable et la transition écologique.

Ces orientations sont chacune déclinées opérationnellement dans les fiches thématiques suivantes de la CTG :

- Petite enfance ;
- Enfance ;
- Parentalité ;
- Jeunesse ;
- Animation de la Vie Sociale ;
- Logement ;
- Insertion et Accès aux droits et aux services ;
- Pilotage.

Les axes stratégiques et transversaux de la CTG et les fiches thématiques associées constituent des priorités d'intervention structurantes. La CTG étant une démarche évolutive elle pourra être complétée tout au long de la période de contractualisation pour s'adapter à l'évolution du contexte et des besoins.

La CTG et les actions portées par les PST dans chaque arrondissement intègrent et déclinent localement les orientations stratégiques des autres conventions départementales (ex. : Schéma Parisien des Services aux Familles ; Projet Éducatif de Territoire, etc.) ou locales (ex. : feuille de route d'arrondissement ; contrat jeunesse d'arrondissement).

Elles sont déployées en complémentarité avec ces derniers, en prenant en compte également les offres des Agences Familles-Partenaires de la Caf (Finlay, Jaurès, La Chapelle et Nationale) et des Maisons des Solidarités.

Le projet social de territoire : une déclinaison à l'échelle locale

La CTG est déclinée à l'échelle de l'arrondissement en Projets Sociaux de Territoire (PST). Les PST correspondent à des plans d'actions locaux établis sur la base d'un diagnostic local partagé et visent à mettre en place des actions transversales et innovantes, notamment dans les territoires les moins couverts en termes d'offres de service, et répondant à des besoins identifiés durant la phase de diagnostic.

Au vu du diagnostic, les équipes locales de la Caf et de la Ville de Paris élaborent le projet social de territoire en priorisant 3 axes de travail parmi les 5 thématiques suivantes :

- Petite enfance/Parentalité ;
- Jeunesse ;
- Insertion et accès aux droits et aux services ;
- Lien social, cadre de vie et participation citoyenne ;
- Logement.

Pour chacun des 3 axes, le PST retient 3 à 4 actions, déclinées sous forme de fiches actions indiquant le pilote, les partenaires, la durée, les modalités de son financement, les indicateurs de réussite et les critères d'évaluation. Ces actions peuvent par exemple couvrir les champs du soutien à la parentalité ; de l'amélioration de l'accès aux droits ou de l'inclusion numérique ; de la mise en réseau de partenaires pour mener des actions territorialisées ; de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ou de l'optimisation de l'accès à la citoyenneté des jeunes...

Les PST peuvent également utilement intégrer un rappel de l'existant et des actions déjà mises en œuvre sur le territoire sur les problématiques retenues.

Approche méthodologique pour l'élaboration des PST

> Cadrage général

Afin d'élaborer le PST, les équipes de territoire de la Caf et de la Ville de Paris et les directeurs généraux des services des Mairies d'arrondissement, prennent appui sur les éléments de diagnostic territorial et dégagent 3 axes de travail prioritaires parmi les 5 thématiques proposées. Ces axes sont présentés pour validation au Maire d'arrondissement.

Ils coconstruisent ensuite 3 propositions d'actions pour chacun des 3 axes, en lien avec les partenaires locaux, associatifs et institutionnels concernés. Les fiches actions issues de ces travaux font l'objet d'une restitution finale aux élus d'arrondissement.

> Méthodologie

Afin d'élaborer le PST, la Caf, la mairie d'arrondissement du 17^e et la maison de la solidarité (DSOL) en lien avec les autres directions de la Ville (DASCO, CASPE-DFPE, CASPE, DJS, DDCT) se sont entendus sur une méthodologie prenant appui sur un diagnostic territorial pour dégager des axes prioritaires pour l'arrondissement compte tenu des besoins spécifiques du territoire et bâtir sur cette base un plan d'actions resserré autour d'une dizaine de projets concrets.

Le diagnostic territorial est élaboré en mettant en commun les données recueillies par la Caf et par les services copilotes de la Ville de Paris.

Trois axes de travail prioritaires ont été définis sur la base de ce diagnostic :

- Jeunesse ;
- Parentalité – petite enfance ;
- Insertion, accès aux droits et aux services.

Le plan d'actions a ensuite été élaboré en associant l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux impliqués dans les axes prioritaires retenus.

> Instances d'élaboration du PST

- Un groupe de coordination de l'élaboration des PST réunissant les copilotes (Caf, mairie d'arrondissement du 17^e, maison de la solidarité) et les représentants des autres directions de la Ville concernées (CASPE, DJS, DDCT).
- Un comité de pilotage local préparé par le groupe de coordination et réunissant la Mairie d'arrondissement, la direction de la Caf et les directions de la Ville concernées, ainsi que les représentants des partenaires impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions.



LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE : UNE DÉCLINAISON À L'ÉCHELLE LOCALE

Les instances mises en place pour l'élaboration du PST 17^e

LA COORDINATION ET LE PILOTAGE

Un groupe de coordination de l'élaboration des PST réunissant dans un premier temps les trois copilotes (la Caf, la MDS et la Mairie d'arrondissement).

Un comité de pilotage (Copil) local constitué de l'équipe de direction de la Caf, de son responsable de territoire et du Chargé de conseil de développement, la MDS et la Mairie du 17^e, des représentants des directions de la collectivité parisienne concernées par la CTG et impliqués sur le territoire et des représentants des habitants.

Un comité technique (Cotech) réunissant les services de la Caf (responsable de territoire, chargée de développement, travailleurs sociaux, chargé d'accès aux droits), la Maison de la Solidarité (directrice, directrice-adjointe, coordinatrices sociales de territoire). Il vise à co-piloter la démarche globale du PST. Il se réunit en amont de chaque étape importante du projet (Copil, ateliers, groupe de travail) afin d'en définir les modalités et assurer le suivi rapproché de sa mise en œuvre.

Le 7 mai 2025, le Copil du PST du 17^e arrondissement s'est réuni une première fois afin de valider des axes d'intervention et des enjeux à la suite des travaux de diagnostic et d'état des lieux des actions existantes.

Le 30 septembre 2025, une réunion du Copil a permis la validation du présent document et de lancer la mise en œuvre des actions prévues en 2026.

À l'issue de cette troisième rencontre, un pilotage dynamique en continu de la démarche est mis en place avec notamment une réunion du Copil deux fois par an pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions et son évaluation.

LA PARTICIPATION DES ACTEURS DU 17^E

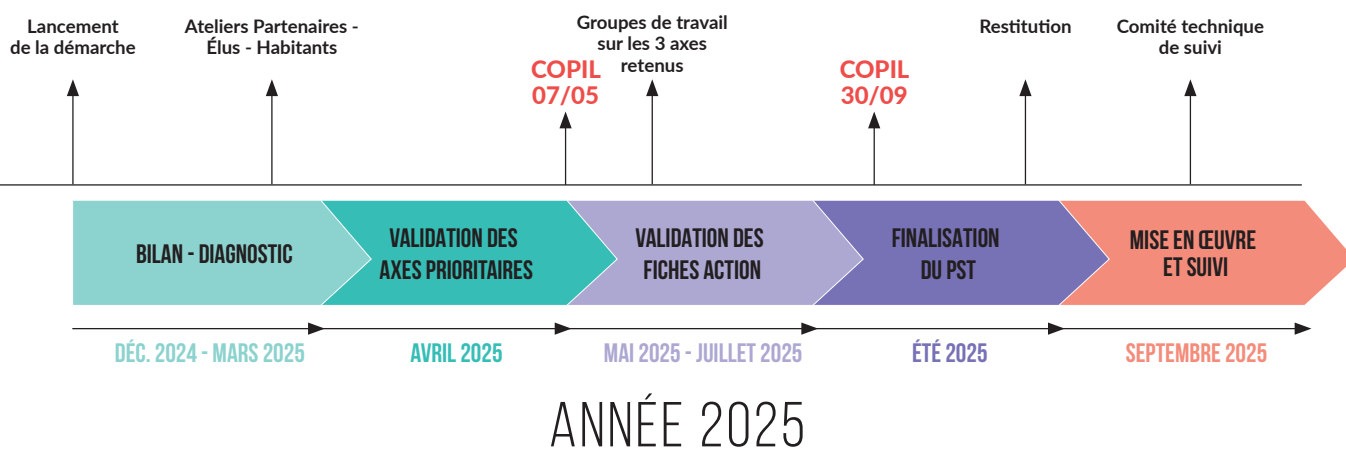
Des ateliers (50 participants) ont été organisés le 25 mars 2025 puis le 23 juin 2025 avec l'ensemble des acteurs du 17^e. Ces ateliers ont été des moments phares de participation des différents acteurs. La première rencontre a permis d'établir les contours d'un pré-diagnostic et la deuxième de travailler sur les axes d'action identifiés.

Des groupes de travail se sont mis en place par des agents de la Caf, des référents de la Ville de Paris et des acteurs locaux en charge de la conception et de la mise en place des actions.



Promenades de
l'arrondissement

LES ÉTAPES DE CONSTRUCTION





LE 17^E ARRONDISSEMENT EN CHIFFRES

Les principales caractéristiques du 17^e arrondissement

S'étendant sur 5.67 km², le 17^e arrondissement de la Ville de Paris est habité par 166 336 personnes au 1^{er} janvier 2022.

Le 17^e est le quatrième arrondissement le plus densément peuplé avec 29 336 hab/km².

Comme pour la très grande majorité des arrondissements parisiens, le 17^e a vu sa population diminuer entre 2017 et 2022 (-0.6 % en moyenne annuelle).

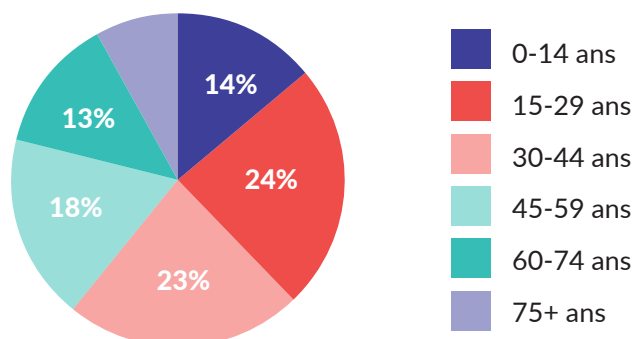
Avec 58 477 habitants âgés entre 12 et 25 ans (soit 35 % de la population), le 17^e est un arrondissement relativement jeune.

Le vieillissement démographique qui touche l'ensemble de la population parisienne et nationale, est en outre moins marqué qu'ailleurs.

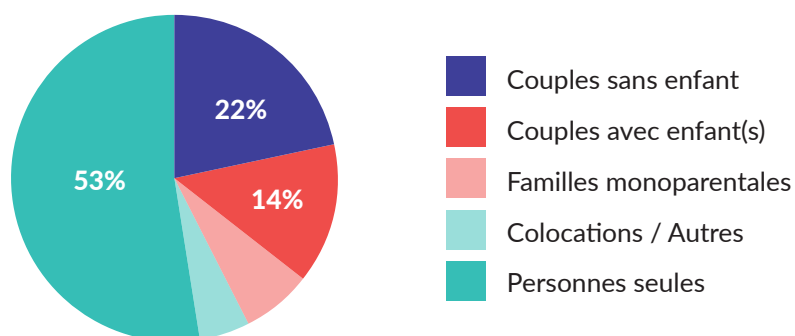
En revanche, la répartition par type de ménages du 17^e est quasi similaire à celle de la capitale, les personnes seules représentant plus de la moitié d'entre eux et les couples sans enfant comptant pour 43 % des familles.

166 336
habitants
en 2022

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE



COMPOSITION DES MÉNAGES



UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DU PARC DE LOGEMENT

En lien avec cette structure démographique, le parc immobilier du 17^e se caractérise par la prédominance de studios et de T2 (plus de 5 résidences principales sur 10), mais aussi par une part importante d'appartements de 5 pièces ou plus (12 % des résidences principales), surtout localisés dans les quartiers Monceau et Ternes. Par ailleurs, l'arrondissement est marqué par une suroccupation notable des résidences principales dans les quartiers de la politique de la ville, qu'il s'agisse du quartier prioritaire (QPV) Porte de Saint-Ouen-Porte Pouchet ou Porte d'Asnières.

LE 17^E ARRONDISSEMENT, UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT AISÉ

Dans l'ensemble, les indicateurs socio-économiques du 17^e sont plus favorables que ceux de la capitale, qu'il s'agisse du revenu annuel médian des ménages (32 290 € contre 28 790 € à Paris), du taux de pauvreté (14 % contre 15,4 % à Paris) ou encore du niveau global de couverture de l'offre sociale quelle que soit son type (aides au logement, aides aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap).

LES ALLOCATAIRES DU 17^e

Le 17^e arrondissement compte plus de 36 027 foyers bénéficiaires de prestations sociales et/ou familiales versées par la Caf. En prenant en compte l'ensemble des personnes couvertes, 47,6 % de la population de cet arrondissement est concernée par une prestation contre 41 % de personnes à Paris. La plus grande concentration en couverture des prestations est particulièrement centrée sur les quartiers les plus proches des portes de l'arrondissement, ainsi que dans le quartier nord et centre des Batignolles, autour du parc Martin Luther King.

Une fragilité se remarque dans les prestations versées par la Caf sur le territoire. En effet, 19 % des allocataires résidant dans le 17^e perçoivent le RSA, contre 15 % à Paris.

ÉQUIPEMENTS SOUTENUS PAR LA CAF SUR L'ARRONDISSEMENT

La Caf de Paris soutient financièrement de nombreuses structures et services aux familles dans l'arrondissement : 57 Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) municipaux et associatifs, 2 Relais Petite Enfance (RPE). Toutefois, il est à noter que la présence des Relais Petite Enfance (RPE) se concentre surtout dans le quartier de la Plaine Monceau. 2 Centres sociaux (CS), 2 Espaces de vie sociale (EVS), 4 Foyers de Jeunes Travailleurs, 2 Lieux d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) Itinérants, 1 Ludothèque Mobile, 86 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) municipaux et associatifs, 2 Accueils de Jeunes et 4 crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP).

Le 17^e arrondissement bénéficie globalement d'une bonne couverture en matière d'offre et de services aux familles, notamment pour la garde des enfants de 0 à 3 ans. Toutefois, certaines zones restent insuffisamment pourvues, comme le secteur de la Porte d'Asnières.

Par ailleurs, les quartiers Porte Monceau, Batignolles (P1) et Ternes (P2) demeurent des territoires prioritaires dans le schéma parisien de développement des structures Petite Enfance, en raison d'une offre encore insuffisante.

TAUX DE
COUVERTURE CAF
(JUIN 2024) :

47,6 %

Parmi les aides versées :

26%

SONT DES AIDES DE
SOLIDARITÉ
(30 % À PARIS)

43%

SONT DES AIDES À L'ENFANCE
(36 % À PARIS)

20 091

FAMILLES
SONT
ALLOCATAIRES :

28%

SONT DES FAMILLES
MONOPARENTALES

18%

SONT DES FAMILLES
NOMBREUSES



LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

Le choix des trois axes d'intervention prioritaires

Le diagnostic partagé entre les différents partenaires du présent PST a permis de repérer plusieurs besoins prioritaires sur le 17^e arrondissement. Des actions sont proposées en réponse aux différents besoins identifiés. Au regard de la méthodologie définie dans le cadre du PST, les 3 axes d'interventions prioritaires suivants ont été retenus :

1. Jeunesse
2. Petite enfance/parentalité
3. Insertion, accès aux droits et aux services

Axe 1 : Jeunesse

Le 17^e arrondissement compte une population jeune significative, **avec 26 021 jeunes âgés de 12 à 25 ans, représentant 16 % des habitants.**

Le territoire bénéficie d'une offre jeunesse mal répartie sur le territoire

- 3 Accueils Jeunes ;
- 5 FJT ;
- 2 CPA ;
- 1 Espace Jeune Parisien ;
- 2 Clubs de prévention.

Ces structures se situent sur la partie Nord de l'arrondissement (QPV ou Qpop).

LA JEUNESSE EN CHIFFRES

> LES JEUNES SCOLARISÉS

6 598 jeunes inscrits au collège¹

4 743 jeunes inscrits au lycée¹

Nombres d'établissements publics

- 7 collèges, dont 1 établissement classé en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire), le collège Balzac ;
- 2 lycées généraux et technologiques ;
- 1 lycée professionnel ;
- 1 lycée polyvalent.

Par ailleurs, **2 599** jeunes de 15 à 25 ans sont **déscolarisés**, soit **12 %** de la population de cette tranche d'âge, contre 10 % à Paris¹.

> LES JEUNES HÉBERGÉS SUR LE 17^E : LES ÉTUDIANTS ET LES JEUNES TRAVAILLEURS

6 265 étudiants allocataires de la Caf vivent dans le 17^e, soit 6 % des étudiants allocataires de Paris¹.

Ces jeunes sont pour une partie hébergés dans des foyers collectifs, gérés par le CROUS ou des associations permettant à ce public de trouver un logement et un accompagnement social :

Dans les résidences étudiantes

- Résidence Bessières (41 logements) ;
- Résidence La Métropolitaine (151 logements) ;
- Résidence Martin Luther King (152 logements).

La majorité sont des jeunes **originaires de la province**.

L'âge moyen est de **21/22 ans**, ce qui correspond à un public majoritairement en cycle universitaire (Licence – Master).

Il y a une légère **surreprésentation des étudiantes (54 %)**.

Près d'un quart d'entre eux (**25 %**) **exerce une activité professionnelle**, plus de la moitié juge cette activité « indispensable pour vivre » et subvenir à leurs besoins primaires (alimentation, logement, transport, etc.) un tiers qui estime qu'il leur serait impossible de mener des études sans travailler ; 19 % qui considèrent que leur activité a un impact négatif sur

¹ - Données Caf du 17/02/2025

leurs résultats scolaires. Les activités les plus fréquentes sont le métier de vendeur ou caissier dans le commerce ou la distribution (21 %), mais aussi ceux de serveur, cuisinier, réceptionniste ou concierge (19 %), ainsi que le baby-sitting et la garde d'enfants (18 %)².

Dans les Foyers de Jeunes Travailleurs

- FJT Hénéo Emile Level (54 logements) ;
- Yvette Guilbert (résidence mixte) (152 logements) ;
- CLJT Batignolles (58 logements) ;
- FJT Cité des Fleurs ;
- FJT Relais du Vallona (75 logements).

Le public accueilli en FJT est en majorité des hommes en insertion plutôt précaire et/ou des étudiants en alternance.

Selon la typologie du FJT, les jeunes sont issus de la province ou de Paris et de la petite couronne parisienne.

Les enjeux repérés pour ces jeunes en habitat collectif

- **La Santé mentale** (dégradation du bien-être psychologique, stress cumul/emploi, isolement) ;
- **Lutte contre la précarité alimentaire et promotion de la santé** (manque de ressources financières et locales pour se nourrir correctement) ;
- **Améliorer la communication et la visibilité** des dispositifs existants sur l'arrondissement.

LES JEUNES EN RECHERCHE D'EMPLOI OU DE FORMATION, SUIVIS PAR LA MISSION LOCALE³

2 599 jeunes de 15 à 25 ans **déscolarisés**, soit **12 %** de la population de cette tranche d'âge, contre 10 % à Paris.

1 853 jeunes de 16 à 25 ans **NEET** (ni en études, ni en emploi, ni en formation).

- 700 jeunes du 17^e ont bénéficié d'un premier accueil (vs 9 270 sur Paris) ;
- 1 500 jeunes ont été accompagnés (vs 21 000 sur Paris) ;
- 390 sont issus des QPV (vs 3 188 sur Paris).

La majorité sont des hommes (65 %) de 18 à 21 ans (51 %).

² - Document situation sociale à Paris Bilan APUR 2024 avec des chiffres de 2023

³ - Rapport d'activité 2024 de la Mission Locale

LES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LES CLUBS DE PRÉVENTION⁴

Il existe 2 clubs de prévention sur le 17^e arrondissement :

- TVAS sur le quartier Porte d'Asnières (en quartier populaire) ;
- Fondation Jeunesse Feu Vert sur le quartier Porte de Saint Ouen (en quartier politique de la Ville).

697 jeunes sont accompagnés par la prévention spécialisée, **âgés de 12 à 18 ans**.

- 242 filles ;
- 455 garçons.

Les principales difficultés rencontrées sont :

- Difficultés scolaires ;
- Accès à la pratique culturelle et sportive ;
- Les conduites à risque ;
- Les difficultés d'ordre familial et scolaire.

PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES

Cette jeunesse est confrontée à différents enjeux :

- Un taux de décrochage scolaire élevé, plus de 1 850 jeunes en situation de NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) ;
- des difficultés d'accès aux soins et à l'information ;
- des phénomènes de violences, dont des rixes ayant pour certaines conduit à des drames (mort de jeunes dans l'arrondissement).

L'offre dédiée à la jeunesse reste inégalement répartie, laissant certaines zones peu couvertes. Les jeunes adultes (18-25 ans), notamment les étudiants et les jeunes actifs, sont particulièrement difficiles à mobiliser dans le cadre des offres et services existants. Face à ces constats, plusieurs leviers doivent être renforcés : l'animation du réseau jeunesse et la mobilisation des acteurs spécialisés dans les quartiers QPV et Qpop. Il est essentiel de consolider l'information auprès des jeunes en développant une approche proactive (« aller-vers ») et en impliquant davantage les acteurs jeunesse hors QPV, afin d'élargir le périmètre des actions proposées. Enfin, il convient de soutenir les projets et initiatives portés par les jeunes, en favorisant leur engagement citoyen, la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences (rixes, harcèlement scolaire ou en ligne, etc.), et en valorisant leur capacité à être acteurs du changement.

⁴ - Données DSOL 2024 (issues des rapports d'activités de la prévention spécialisée)

Axe 2 : Petite enfance/Parentalité

QUELQUES CHIFFRES

23 % des ménages dans l'arrondissement sont des familles avec enfants (20 091 familles)*.

Parmi les familles de l'arrondissement :

- 18,1 % sont des **familles monoparentales** (7 181 familles)** ;
- 9 % sont des **familles nombreuses** (3 581 familles)**.

9,9 % des familles avec enfants de moins de 25 ans dont les parents ne travaillent pas (1 990 familles**) :

- 9,9 % de la totalité des familles ;
- 18,1 % sont des **familles monoparentales****.

Le territoire bénéficie d'une offre relativement développée en matière de structures d'accueil du jeune enfant et de services de soutien à la parentalité :

- 57 crèches, réparties sur l'ensemble du territoire, offrant une capacité d'accueil significative pour les jeunes enfants ;
- 2 relais petite enfance (RPE), jouant un rôle essentiel dans l'accompagnement des assistants maternels et des familles ;
- 4 centres de protection maternelle et infantile (PMI), assurant un suivi médical et social des enfants et des parents ;
- 1 lieu d'accueil enfants-parents (LAEP), favorisant les échanges entre parents et enfants dans un cadre bienveillant ;
- 4 bibliothèques, 1 médiathèque et 1 ludothèque ;
- Un réseau parentalité actif, mobilisé autour de projets de soutien aux familles, de médiation et de renforcement du lien parent-enfant.

Malgré cette offre, des **manques territoriaux** ont été identifiés dans le diagnostic, notamment dans les quartiers situés à l'ouest du territoire et autour de la Porte d'Asnières. Ces zones présentent une couverture plus faible en équipements dédiés à la petite enfance et à la parentalité.

*Chiffres INSEE 2022
** Chiffres INSEE 2020

Dans une logique de **transversalité des actions portées dans le cadre du PST, des actions de soutien à la parentalité** sont également intégrées dans les axes relatifs à la **jeunesse** et au **lien social** et notamment :

- **Renforcement du lien famille-école**, par des dispositifs favorisant la communication et la coopération entre les parents et les établissements scolaires ;
- **Accompagnement scolaire**, en lien avec les besoins éducatifs des enfants et les attentes des familles ;
- **Actions de médiation et de soutien psychologique**, pour répondre aux fragilités repérées dans certaines familles.

Cette approche permet de renforcer l'accessibilité et la qualité des services aux familles, tout en s'inscrivant dans une dynamique de cohésion sociale et de réduction des inégalités territoriales.

Axe 3 : Insertion accès aux droits et aux services

QUELQUES CHIFFRES

Le 17^e arrondissement de Paris compte plus de 36 000 allocataires de la Caf, dont une part significative est confrontée à des situations de précarité. Parmi eux, on recense environ 6 936 allocataires du RSA et près de 8 739 bénéficiaires de la Prime d'Activité (PPA), témoignant de la présence de publics en insertion ou en emplois précaires.

Données Caf juin 2024

- **6 936** bénéficiaires du **RSA (19 % vs 15 % sur Paris) ;**

Dont 5 % RSA Majoré ;

- **8 739** bénéficiaires de la **PPA ;**

Dont 3 % PPA Majoré.

Le non-recours aux droits reste un phénomène préoccupant dans l'arrondissement, particulièrement dans les quartiers populaires tels que celui de la Porte d'Asnières, où les démarches administratives complexes et le manque d'accès à l'information constituent des freins majeurs pour les habitants.

Il n'y a pas de point numérique Caf.

Les services existants pour les habitants :

- 1 Espace Public Numérique ;
- 1 Maison France Service ;
- 1 service d'accès aux droits à la Mairie ;
- Existence d'un réseau insertion sur le 17^e ;
- 2 médiatrices numériques (Mairie) ;
- 1 Point Information Vacances (PIV).

Objectifs et leviers d'action :

Renforcer l'accompagnement global des jeunes en insertion sociale et professionnelle, en mobilisant les acteurs jeunesse, les missions locales et les structures d'insertion par l'activité économique.

Mieux articuler l'action sociale et l'accompagnement vers l'emploi, notamment pour les bénéficiaires du RSA, en facilitant l'accès :

- aux **formations qualifiantes** ;
- aux **crèches pour les parents isolés** ;
- aux **aides à la mobilité** ;
- à des **logements adaptés**.

Développer des actions « hors les murs » et des démarches d'aller-vers pour toucher les publics les plus éloignés des dispositifs, en particulier dans les zones blanches.

Consolider les dispositifs de proximité tels que :

- les **PIMMS** (Points d'Information Médiation Multi Services),
- les **écrivains publics**,
- les **Maisons France Services**,
- les **Espaces Publics Numériques (EPN)**,

Développer de nouveaux outils d'inclusion numérique et administrative pour simplifier les démarches et améliorer l'accès aux droits.





LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le PST.

Le Copil a vocation à se réunir deux fois par an pour suivre la mise en œuvre du PST. En amont, le groupe de coordination doit se réunir pour préparer le Copil.

Le calendrier et des indicateurs de suivi sont inscrits dans chacune des fiches d'actions.

Des indicateurs globaux de suivi doivent permettre de suivre la mise en œuvre du PST 17^e : nombre de Copils organisés par an, nombre et type de participants aux diverses actions.



LE PLAN D' ACTIONS

AXE	N° FICHE ACTION/ ENJEU	TITRE DE L'ACTION	PILOTE (S) DE L'ACTION	PUBLICS CIBLES	2025 DERNIER TRIMESTRE	1 ^{ER} SEM. 2026	2 ^E SEM. 2026	1 ^{ER} SEM. 2027	2 ^E SEM. 2027
JEUNESSE	A1 – F1	Média Info Jeunes 17 ^e	DJS DSOL Caf de Paris Associations de jeunes : epj le 27, centre social céfia et sytteen	Tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans du 17 ^e		Création d'un comité de suivi composé de jeunes et de pros	Production de vidéos et contenus à destination des jeunes	2027 : Diffusion des vidéos sur les réseaux sociaux avec l'accompagnement des structures jeunesse	
	A1 – F2	Renforcer les collaborations locales entre les partenaires qui accompagnent les jeunes dans leur scolarité et L'Éducation nationale au service de la réussite éducative des jeunes du 17 ^e	Caf de Paris EDL	Professionnels jeunes et parents de jeunes scolarisés (à partir de la 6 ^e) 11-18 ans	Mise en place de la coordination : création d'un annuaire, rencontre 1 fois/trimestre, 1 visite croisée sur l'année, 1 formation croisée, intégrer des réunions de prévention sur les violences urbaines			Consolidation des actions mises en place, ou les mettre en place si elles n'ont pas pu l'être sur l'année scolaire précédente	
	A1 – F3	Les Jeunes en action - Diagnostic sur les besoins des jeunes sur le 17 ^e	Caf de Paris DJS Associations : JP75, 17 évolution, CPA	Tous les jeunes de 15 à 25 ans de l'arrondissement	Élaboration du questionnaire	Diffusion du questionnaire	Étude et analyse des résultats		
PARENTALITÉ – PETITE ENFANCE	A2 – F1	Identifier, adapter, mieux connaître l'offre parentalité sur le territoire	Caf de Paris DSOL CASPE 16/17	Les familles du 17 ^e	Élaboration, diffusion et analyse du questionnaire	Propositions d'actions opérationnelles			
	A2 – F2	Parcours pour découvrir et pour mieux connaître l'offre existant sur le territoire	Caf de Paris DSOL CASPE 16/17	Les parents, les enfants, les professionnels du territoire			Organisation de 2 à 3 parcours par an	Parcours à pérenniser	
	A2 – F3	Mieux concilier les temps scolaires et la vie familiale	Caf de Paris DSOL CASPE 16/17	Les familles (parents et enfants) et structures d'accompagnement à la scolarité		Diagnostic de l'offre existant	Recueil des besoins avec focus sur familles grande exclusion	Propositions innovantes co-élaborées par parents, enfants et professionnels	
INSERTION – ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES	A3 – F1	Coordonner les professionnels et les bénévoles pour faciliter l'accès aux droits et éviter le non-recours	Mairie d'arrondissement DSOL EDL	Nouveaux professionnels et bénévoles concernés par la thématique sur tout le territoire du 17 ^e		Dresser la liste de l'existant	Créer et diffuser l'existant	Créer et développer des parcours pour les professionnels et les bénévoles des associations/ institutions	
	A3 – F2	Mieux aller vers le public	Caf de Paris EDL MDS	Professionnels, bénévoles et tout public du 17 ^e	Participation au forum accès aux droits 1 par an	Sensibiliser des professionnels à l'aller-vers	Organiser au minimum 2 actions par an hors les murs	Action à pérenniser	

ANNEXES

ANNEXE 1

LES FICHES ACTIONS

A1 - F1 FICHE ACTION

AXE JEUNESSE

ENJEU

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX LOISIRS, AUX VACANCES ET À L'EMPLOI DES JEUNES HABITANTS DU 17^E

NOM DE L'ACTION

« Média Info Jeune 17^e »

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Faciliter une meilleure compréhension de l'accès aux droits pour les jeunes.
- Informer les jeunes sur leurs droits (loisirs, vacances et emploi) afin d'agir en prévention des situations problématiques.

PILOTE(S)

Institutionnels :

- DJS
- DSOL
- Caf de Paris

Associatifs :

- EPJ le 27
- Centre social Céfia
- Sytteen

DIAGNOSTIC - CONSTATS

Face à une méconnaissance des dispositifs et des démarches d'accès aux droits, les jeunes rencontrent des difficultés à connaître leurs droits et à engager les démarches nécessaires. Cette situation est souvent attribuée par les acteurs de terrain à un manque de confiance envers les institutions, ce qui souligne l'importance de favoriser une participation active des jeunes aux actions et réflexions qui les concernent.

Cependant, certains professionnels nuancent ce constat : bien que certains jeunes aient accès à l'information, ils ne parviennent pas toujours à s'appropriier les dispositifs ou à mobiliser les offres qui leur sont pourtant destinées.

De leur côté, les professionnels des structures jeunesse peinent parfois à les orienter efficacement vers les bons interlocuteurs.

DESCRIPTION	Le projet Média Info Jeune 17^e vise à créer de courtes vidéos informatives, conçues par les jeunes, accompagnées par les professionnels, et destinées aux jeunes. Ces vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux, encadrées par un community manager dédié. Elles permettront de faire découvrir les structures et associations de l'arrondissement qui œuvrent dans le champ de l'accès aux droits. Afin de toucher directement le public ciblé, les vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux des structures partenaires (structures jeunesse, associations, collectifs de jeunes, ainsi que les canaux de communication de la mairie d'arrondissement). Déroulé de l'action 1. 1^{er} semestre 2026 : Création d'un comité de suivi, composé de jeunes et de professionnels (associations, institutions, Ville de Paris, Mairie d'arrondissement) chargé de : • Veiller à la qualité, la pertinence et la fiabilité des contenus vidéo ; • Identifier les thématiques prioritaires selon les besoins exprimés par les jeunes ; • Proposer les partenaires à associer en fonction des sujets abordés ; • Assurer la modération des échanges et encadrer la diffusion ; • Rédiger un cahier des charges définissant les objectifs, les formats, les canaux de diffusion et les responsabilités de chacun ; 2. 2^e semestre 2026 : Production des vidéos, en lien avec les jeunes, les partenaires et les professionnels mobilisés sur les thématiques identifiées (et la participation de partenaires selon la thématique : mission locale, Caf, Cnam, France Travail...) ; 3. 2027 : Diffusion des vidéos sur les réseaux sociaux identifiés avec les jeunes, en cohérence avec les recommandations du comité de suivi (réseaux existants dans les associations du 17^e, réseaux des institutionnels, réseaux créés pour la diffusion de ces vidéos...). Cette production de vidéos permettra aussi de : • Former les jeunes impliqués sur les métiers en lien avec la création de contenu destiné à être diffusé sur les réseaux sociaux ; • Sensibiliser les jeunes sur les usages des réseaux sociaux en favorisant une approche responsable ; • Impliquer activement les jeunes dans la création d'un média collaboratif, en les plaçant au cœur de l'action.
PARTENAIRES	• Sur l'accès aux droits vacances et loisirs : Centre social CEFIA, Centre social Pouchet, Association Sytteen. • Sur l'accès aux droits plus général : Jeunesse Parisienne, l'EPJ le 27 et TVAS 17, Cepije Ozanam, Jeunesse Feu vert. • Autres partenaires mobilisés : Acture, Interclub 17 (et NOGOTV), culture prioritaire, Mission locale, CPA La Jonquière.
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	Tous les jeunes âgés de 15 à 25 ans du 17 ^e arrondissement.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	17 ^e arrondissement.
DURÉE DE L'ACTION	2026 : création comité de suivi + production des vidéos. 2027 : diffusion des vidéos et continuité production vidéos sur d'autres thèmes.

MOYENS MOBILISÉS	• Salle de réunion ; • Matériel nécessaire à la réalisation de vidéos ; • Budget convivialité, animation et communication ; • Création d'un compte Instagram (ou autre réseau) en commun inter-partenaires. Budget achat de matériel vidéos ou prestataires
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	• Amélioration de la diffusion de l'information auprès des jeunes concernant des dispositifs liés à l'accès aux droits ; • Meilleure identification des lieux ressources facilitant l'orientation des jeunes ; • Nombres de vidéos réalisées/nombres de vues/interactions sur les vidéos ; • Nombre de jeunes impliqués dans la réalisation des vidéos ; • Nombre de like/vues des vidéos ; • Commentaires qualitatifs des vidéos témoignant de leur impact et de leur pertinence ; • Montée en compétence des jeunes dans le domaine du numérique notamment en montage de vidéo et communication ; • Recueil des retours d'expérience des partenaires et des jeunes sur l'impact des vidéos dans la facilitation de l'accès aux droits ; • Augmentation de la fréquentation des structures jeunesse de l'arrondissement ; • Création d'un collectif de jeunes, porteur du projet et potentiellement mobilisable pour d'autres actions citoyennes.
COMMENTAIRES	Une attention particulière sera portée à : • La qualité et le format des vidéos, afin de garantir des contenus adaptés, accessibles et respectueux des publics visés ; • Les autorisations parentales pour les mineurs participant à la réalisation ou apparaissant dans les vidéos ; • La régulation des espaces de commentaires sur les réseaux sociaux, pour prévenir les dérives et assurer un cadre bienveillant et sécurisé d'expression et d'échange.

A1 - F2 FICHE ACTION

AXE JEUNESSE

ENJEU

INTERCONNAISSANCE ENTRE L'ÉDUCATION NATIONALE ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE AFIN D'ÉVITER LES SITUATIONS DE RUPTURE CHEZ LES JEUNES

NOM DE L'ACTION

« Renforcer les collaborations entre les partenaires qui accompagnent les jeunes dans leur scolarité et l'Éducation nationale au service de la réussite éducative des jeunes du 17^e arrondissement »

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Meilleure connaissance des acteurs de l'Éducation nationale et de son fonctionnement par les structures du territoire et inversement.
- Créer du lien entre l'Éducation nationale, les structures jeunesse de l'arrondissement et les familles.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Prévenir les violences urbaines.

PILOTE(S)

- Caf de Paris
- EDL

DIAGNOSTIC - CONSTATS

Les structures jeunesse de l'arrondissement constatent que l'Éducation nationale les sollicite principalement dans des situations de crise, notamment lors d'exclusions scolaires. Elles expriment le souhait de renforcer un travail partenarial en amont, afin de mieux accompagner les jeunes et leurs familles, et ainsi prévenir les situations de rupture ou d'exclusion.

Il est également essentiel que les familles puissent mieux comprendre le fonctionnement de l'Éducation nationale, afin de trouver leur place dans la relation avec l'institution. Une meilleure connaissance des dispositifs existants leur permettrait d'accompagner plus efficacement leurs enfants et de favoriser un dialogue constructif avec les professionnels de l'éducation.

DESCRIPTION	Déroulé de l'action : La création de la coordination autour de l'accompagnement à la scolarité (dispositif CLAS), coanimée par la Caf, l'EDL et l'Éducation nationale permettra de proposer des temps de rencontre entre associations et professionnels de l'Éducation nationale : 2 à 3 rencontres prévues sur l'année scolaire. Ces rencontres seront l'occasion de proposer les actions ci-dessous pour permettre aux acteurs de mieux coordonner leurs actions entre eux, pour mieux accompagner les jeunes dans leurs parcours scolaires : • Organisation de rencontres régulières entre les structures jeunesse et les établissements scolaires (collèges) (1 par trimestre) : mise en place de réunions périodiques (tables rondes, petits déjeuners, forums...) pour présenter les acteurs, leurs missions et projets. Renforcement des liens et compréhension mutuelle (inviter le rectorat à une des réunions de coordination Jeunesse en lien avec l'élue(e)). • Visites croisées : visites des établissements scolaires par les acteurs du territoire et réciproquement (1 par an). • Création d'un annuaire partagé ou d'une plateforme digitale regroupant les contacts, missions et projets des acteurs locaux (facilitation des contacts et échanges, utilisation de l'annuaire). Création en 2025-2026 et mise à jour chaque année scolaire. • Formations croisées avec l'organisation de formations ouvertes à tous les acteurs pour mieux comprendre les enjeux et contraintes de chacun, pour permettre l'amélioration de la collaboration et de la prise en compte des spécificités de chacun (1 formation par année scolaire). • Ateliers collaboratifs thématiques autour de thématiques communes. • Coordonner les actions de prévention et d'accompagnement (pair aide/mentorat). • Pérenniser les cellules de veille éducative pour repérer les élèves en décrochage scolaire. • Intégrer les réunions de prévention sur les violences urbaines auprès des jeunes et des parents, animé par la DPMP et la DSOL.
PARTENAIRES	Les professionnels intervenants dans les établissements scolaires : CPE, directeurs, assistants sociaux scolaires (AS)... Les professionnels et bénévoles œuvrant sur l'accompagnement des jeunes autour des problématiques liées à la scolarité : Centres sociaux, Espaces de vie sociale CPA, clubs de prévention, associations (CEPIJE Ozanam, culture prioritaire, Centre Paris Anim La Jonquière, Interclub 17). Acteurs institutionnels : Caf et Ville de Paris (Direction des affaires scolaires), équipe de développement local (coordination CLAS), direction des solidarités, direction de la jeunesse et des sports. Parents et jeunes. DPMP (direction de la police municipale et de la prévention).
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	Professionnels, jeunes et parents de jeunes scolarisés (à partir de la 6^e) 11-18 ans.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	QPV – Qpop du 17^e arrondissement.

DURÉE DE L'ACTION	2025 – 2026 : mise en place de la coordination : création d'un annuaire, rencontre 1 fois par trimestre, 1 visite croisée sur l'année, 1 formation croisée. 2026 – 2027 : consolider les actions mises en place ou les mettre en place si elles n'ont pas pu l'être sur l'année scolaire précédente.
MOYENS MOBILISÉS	• Temps de présentation et d'échanges entre l'Éducation nationale et professionnels des structures ; • Salle de réunion ; • Maintien et consolidation de l'existant (Lien entre l'Éducation nationale et Centre Social Pouchet, Club de prévention, CPA, Café des familles du CEPIJE Ozanam..) ; • Budget convivialité ; • Préparation du passage des jeunes de l'élémentaire au collège.
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	• Nombre de rencontres organisées, taux de participation, qualité des échanges (retours des participants) ; • Meilleure connaissance des environnements de travail et des besoins ; • Nombre de visites organisées et nombre de participants ; • Création d'un annuaire ; • Nombre de formations et nombre de participants ; • Qualité des échanges ; • Meilleure collaboration et moins de situation de rupture scolaire identifiée par les structures jeunesse ; • Ateliers collaboratifs thématiques autour de thématiques communes (éducation, insertion, citoyenneté, culture, sport...) ; • Développement de projets communs et échanges d'expériences.
COMMENTAIRES	Cette action prend appui sur la coordination CLAS pour les associations mais aussi sur les 2 coordinations jeunesse existantes sur le territoire.

A1 - F3 FICHE ACTION

AXE JEUNESSE

ENJEU

DIAGNOSTIC DES BESOINS DES JEUNES DANS L'ARRONDISSEMENT

NOM DE L'ACTION

« Les jeunes en action »

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Recueillir et faire remonter les besoins des jeunes de l'arrondissement, afin de permettre aux structures et services de proposer des réponses adaptées et de renforcer leur accompagnement.
- Mettre en valeur les initiatives portées par les jeunes, en favorisant leur visibilité et leur reconnaissance.
- Développer les compétences des jeunes en matière de méthodologie de projet et d'animation, pour les rendre acteurs de leurs démarches.
- Renforcer la confiance des jeunes envers les institutions, en favorisant le dialogue, la transparence et la proximité.
- Impliquer des jeunes en voie d'insertion professionnelle dans des actions de citoyenneté avec les professionnels du territoire.

PILOTE(S)

Institutions

- DJS
- Caf de Paris

Associations

- Associations jeunesse du 17^e
(JP 75, 17 evolution, Sytteen)

DIAGNOSTIC - CONSTATS

Les jeunes issus des quartiers populaires expriment un sentiment de ne pas disposer d'espaces dédiés pour partager leurs besoins et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Malgré cela, ils manifestent une forte volonté de s'engager, de participer aux réflexions collectives et de contribuer activement à l'amélioration de leur cadre de vie. Dans cette dynamique, ils souhaitent initier et animer des tables-rondes participatives, afin de créer des temps d'échange directs avec les institutions, les habitants et les acteurs du territoire. Ces rencontres visent à favoriser le dialogue, à faire émerger des propositions concrètes et à renforcer leur rôle dans la vie locale.

Les institutions souhaitent aussi que cette parole puisse être donnée à tous les jeunes de 15 à 25 ans de l'arrondissement. En effet, il est difficile d'avoir accès à leur besoin et à leur envie, un recensement général permettrait de travailler avec plusieurs jeunes de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Déroulé de l'action :

Afin de consulter l'ensemble de la population des jeunes âgés de 15 à 25 ans de l'arrondissement, il est prévu la réalisation d'un questionnaire :

- Élaboration du questionnaire (Nov.25 à Janv.26) ;
- Diffusion (Janv.26- Sept.26) ;
- Étude des résultats (Sept.26 – Nov.26).

Ce questionnaire sera élaboré avec les partenaires et quelques jeunes, à partir de celui proposé par les référents jeunesse de territoire dans le cadre de l'élaboration du contrat jeunesse d'arrondissement, en lien avec la mairie d'arrondissement.

Les lieux où les questionnaires pourront être déposés :

- Journée de remise des cartes électorales (2026) ;
- FJT, Crous ;
- Collèges et lycées, en lien avec la coordinatrice REP (ainsi que le coordinateur de l'action éducative) pour le nord de l'arrondissement, et en lien avec l'IEN pour les autres établissements.

Cette démarche se fera également en lien avec les jeunes engagés dans le cadre du dispositif « l'heure civique », le Conseil parisien de la jeunesse (CPJ) et les associations du territoire.

Les résultats de cette enquête permettront de proposer aux jeunes intéressés (éléments à préciser selon les résultats de l'enquête) :

1/ Des tables rondes participatives (dernier trimestre 2026 - 1^{er} semestre 2027)

Ces rencontres devront permettre aux jeunes d'exposer leurs besoins et d'échanger avec les acteurs locaux sur les moyens que ces derniers peuvent leur apporter. Cet espace de dialogue devra également permettre de faire comprendre aux jeunes les enjeux institutionnels et de travailler avec eux sur l'émergence de solutions coconstruites. Les tables rondes (nombre en fonction des participants) seront coanimées par des jeunes et des professionnels du territoire (associations ou institutions), afin de garantir une approche inclusive et représentative.

2/ Restitution et valorisation des échanges (2027)

Des journées de présentation seront organisées pour restituer les besoins exprimés par les jeunes et les réponses envisagées. Ces événements permettront de valoriser le(s) projet(s) auprès des partenaires, des habitants et des institutions. Une évaluation sera menée sur la base du nombre d'événements, de participants, des retombées médiatiques, des partenariats mobilisés et des retours d'expérience des jeunes et des professionnels.

3/ Mise en place d'ateliers pratiques de gestion de projet en parallèle (2027)

Ces ateliers viseront à renforcer les compétences des jeunes en matière d'élaboration, de planification, de budgétisation et de suivi de leurs projets. Le taux de participation, les acquis évalués par les questionnaires et les retours d'expérience permettront de mesurer l'impact de cette montée en compétences.

4/ Déploiement d'un dispositif de mentorat individualisé (2027)

Chaque jeune sera accompagné par un référent expérimenté (professionnel ou ancien porteur de projet/bénévole ou habitants) pour un suivi personnalisé. Ce mentorat offrira un soutien continu, facilitera la levée des freins et contribuera à l'affinement des projets des jeunes.

PARTENAIRES	Structures jeunesse de l'arrondissement, Directions de la Ville de Paris, Centre Sociaux Pouchet/ CEFIA, club de préventions TVAS 17 et Feu Vert, FJT, CROUS, service civique de la Mairie, établissements scolaires de l'arrondissements/MVAC, EPJ 27. Club sportif de l'arrondissement Conservatoire.
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	Tous les jeunes de 15 à 25 ans de l'arrondissement.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	17 ^e arrondissement.
DURÉE DE L'ACTION	2026 : élaboration – diffusion et résultats de l'enquête. 2026 – 2027 : table ronde. 2027 : mettre en place 1 action en lien avec une formation à la gestion de projet et mentorat.
MOYENS MOBILISÉS	• Salle de réunion. • Budget convivialité, animation et communication. • Matériel d'animation.
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	Questionnaires • Nombre de jeunes consultés via le questionnaire ; • Nombres de besoins repérés ; • Qualité des questionnaires réceptionnés. Mobilisation des jeunes (filles et garçons) • Nombre total de participants aux différentes actions ; • Diversité des profils mobilisés (âge, quartier, genre) ; • Qualité des échanges observée lors des tables-rondes (niveau d'implication, pertinence des propositions, interactions). Valorisation et accompagnement des initiatives des jeunes • Nombre de jeunes ayant animé une table-ronde ; • Niveau de montée en compétences sur la conduite de projet et l'animation (évalué via questionnaires ou retours d'expérience) ; • Nombre de projets portés ou copportés par des jeunes suite aux échanges. Implication des institutions et des structures jeunesse du territoire • Nombre de structures partenaires mobilisées pour accompagner les jeunes ; • Nombre de structures ayant participé activement aux tables-rondes ; • Qualité du partenariat (coanimation, suivi, mise à disposition de ressources). Production et impact des actions menées • Nombre de tables-rondes organisées ; • Nombre de projets concrets issus des échanges ; • Retombées observées : médiatisation, partenariats ; • Nombre de binômes jeune/référent expérimenté constitués ; • Fréquence et régularité des échanges entre mentors et jeunes ; • Niveau de satisfaction des jeunes accompagnés (via enquêtes ou entretiens) ; • Nombre de réunions de suivi et d'évaluation du dispositif.

COMMENTAIRES

En raison des spécificités territoriales de l'arrondissement, et des difficultés rencontrées lors de certaines rencontres entre jeunes de la Porte d'Asnières et de la Porte de Saint-Ouen (problématique de rixes), les tables-rondes seront organisées séparément avec les jeunes de chaque secteur.

Une réflexion autour de la participation des jeunes issus des autres quartiers de l'arrondissement est à prévoir en fonction du nombre de participants aux tables rondes.

Toutefois, les partenaires souhaitent adopter une approche en miroir, afin de faire émerger et mettre en lumière les problématiques communes aux différents quartiers de l'arrondissement.

Bien que ces rencontres soient pensées en lien avec les réalités locales de chaque secteur, elles restent ouvertes à l'ensemble des jeunes de l'arrondissement, afin de favoriser une dynamique inclusive et transversale.

A2 - F1 FICHE ACTION

AXE 2 PARENTALITÉ – ENFANCE

ENJEU

PERMETTRE AUX PARENTS D'ÊTRE ACTEURS DANS L'ADAPTATION DE L'OFFRE ENFANCE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ DANS LE TERRITOIRE

NOM DE L'ACTION

« Identifier, adapter et mieux faire connaître l'offre enfance et parentalité dans le territoire »

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Diagnostiquer à partir de l'enquête publique les besoins et attentes des habitants.
- Proposer aux familles d'être actrices dans la réflexion et la démarche de l'adaptation de l'offre.
- Identifier les leviers permettant de mieux faire connaître l'existant sur le territoire.

PILOTE(S)

- Caf de Paris
- MDS
- CASPE 16/17

DIAGNOSTIC - CONSTATS

Les pilotes de l'axe parentalité/enfance ont réuni de multiples acteurs institutionnels et associatifs qui ont acté la nécessité d'identifier davantage la connaissance des familles concernant l'offre existante sur le territoire ainsi que les besoins et attentes.

DESCRIPTION	• Constitution d'un groupe de travail associant professionnels et parents en vue de la rédaction d'un recueil de propositions permettant d'identifier les besoins, d'adapter l'offre sur le territoire et de mieux la faire connaître ; • Rédaction du questionnaire entre juin et août 2025 ; • Diffusion du questionnaire aux familles entre septembre et octobre (sur le site de la Mairie et sur le journal du 17^e et questionnaire à proposer lors des réunions mode d'accueil proposée par la Mairie + forum des associations + café des parents + service famille de la mairie + rentrée zen) ; • L'exploitation et analyse des retours questionnaires par le groupe de travail entre novembre et décembre 2025 ; • Au premier semestre 2026, des actions opérationnelles à l'issue de l'analyse seront proposées avec une mise en œuvre.
PARTENAIRES	• Les familles du 17^e. • La Mairie du 17^e. • Les professionnels de structures municipales et associatives d'accueil et d'éveil et de soutien à la parentalité. • La PMI. • Les Centres sociaux /espaces sociaux/centres Paris anim.
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	Les familles du territoire.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	17 ^e arrondissement.
DURÉE DE L'ACTION	2025-2026.
MOYENS MOBILISÉS	Enquête publique (questionnaire) Moyens humains (temps des différents participants) : • Préparation questionnaire ; • Diffusion large du questionnaire ; • Évaluation du questionnaire en vue d'un diagnostic ; • Constitution de groupe de travail ; • Rédaction de propositions d'actions opérationnelles. Moyens techniques et financiers : • Stands, salles de réunion ; • Budget convivialité.
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	Une implication directe des familles dans l'élaboration de propositions et de projets adaptées. Enquête publique : • Nombre de retours des questionnaires ; • Qualité du diagnostic. Groupe(s) de travail : • Le nombre de participants partenaires et qualité des échanges ; • Le nombre de participants habitants et qualité des échanges ; • La qualité des propositions issues des groupes de travail ; • Le nombre de propositions issues des groupes de travail ; • Évaluation de satisfaction quant au pilotage et à l'animation en cours d'action.
COMMENTAIRES	Le calendrier prévisionnel est à élaborer conjointement avec l'ensemble des participants.

A2 - F2 FICHE ACTION

AXE 2 PARENTALITÉ – ENFANCE

ENJEU

METTRE EN PLACE DES PARCOURS « DÉCOUVERTES DES DISPOSITIFS ENFANCE ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ » POUR LES HABITANTS

NOM DE L'ACTION

« Parcours pour découvrir et pour mieux connaître l'offre existante dans le territoire »

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Repérer et mobiliser les acteurs parentalité pour les faire connaître aux familles du territoire.

PILOTE(S)

- Caf de Paris
- CASPE 16/17
- MDS

DIAGNOSTIC - CONSTATS

Compte tenu des nombreuses structures existantes sur le 17^e arrondissement il a été jugé opportun d'offrir la possibilité aux habitants de les visiter et de pouvoir échanger avec les professionnels lors de parcours découvertes. Cette action s'inscrit en complémentarité des guides papiers et numériques et réunions d'information déjà existantes.

DESCRIPTION	À partir du deuxième trimestre 2026 En continuité d'actions similaires déjà engagées lors du précédent PST, organisation de planification de parcours à destination des habitants et des professionnels selon les intérêts et besoins identifiés (garde, éveil, santé, loisirs, ressources parentalité...). Les parcours (2 à 3 par an) seront organisés : • Par demi-journées entre 1 et 3 structures participantes ; • Groupes de 10 à 12 participants maximum ; • Le réseau parentalité du 17^e permettra de bâtir une partie de ces parcours découvertes, en lien avec les associations et partenaires institutionnels de la parentalité ; • Les chargés de mission Santé, Handicap et Famille-petite enfance, organisent déjà ces visites, il faudra s'appuyer sur leurs expertises et leurs expériences ; • Les parcours pourront être mis en place 2 à 3 fois par an, en mobilisant les familles sur les thématiques qui les intéressent (lien à faire avec le questionnaire et les remontées des besoins <i>via</i> les partenaires associatifs).
PARTENAIRES	Structures municipales et associatives telles que : • Mairie 17^e • Centres sociaux • PMI • Associations de soutien à la parentalité • Bibliothèques • Conservatoires • Centres de soins
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	Les parents et futurs parents, les enfants, les habitants intéressés, les professionnels du champ médico-social du territoire.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	17 ^e arrondissement.
DURÉE DE L'ACTION	2025-2026.
MOYENS MOBILISÉS	• Moyens humains importants du fait de l'implication de nombreux acteurs ; • Utilisation des ressources du territoire (espaces bibliothèque, PMI, Centres sociaux, associations...).
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	Un choix éclairé des familles par une connaissance fine de l'existant : • Nombre de partenaires locaux présents ; • Nombre de personnes venues ; • Nombre de parcours réalisés ; • Le nombre de choix faits en lien avec la démarche de découverte.
COMMENTAIRES	L'action prendra en considération le diagnostic à l'issue de l'enquête publique (voir fiche action 1 - Identifier, adapter et mieux faire connaître l'offre parentalité sur le territoire).

A2 - F3 FICHE ACTION

AXE 2 PARENTALITÉ – ENFANCE

ENJEU

MIEUX CONCILIER LES ATTENDUS SCOLAIRES ET LA VIE FAMILIALE

NOM DE L'ACTION

« Mieux concilier les temps scolaires et la vie familiale »

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Favoriser le dialogue entre les familles et l'école.
- Clarifier les attentes pour éviter les surcharges et les malentendus.
- Recenser l'offre et le recueil des observations et besoins par les associations et familles en matière de soutien aux acquisitions scolaires.
- Établir l'offre et les besoins scolaires sur l'ensemble du territoire.
- Préserver le bien-être de l'enfant.

PILOTE(S)

- Caf de Paris
- MDS
- CASPE 16/17

DIAGNOSTIC - CONSTATS

Les associations concernées par l'accompagnement à la scolarité observent d'une part un manque de bénévoles et un manque de places pour permettre de répondre à l'ensemble des demandes en soutien scolaire et d'autre part des tensions familiales qui peuvent surgir en raison de cette réalité complexe.

DESCRIPTION	• Diagnostic de l'offre existante ; • Recueil des besoins auprès des associations qui accompagnent les familles dans le cadre du soutien à la scolarité, et des bénévoles qui proposent ce soutien. Un focus particulier sera mis sur les besoins des familles en situation de grande exclusion (CHU/CHRS/Hôtel sociaux). 2026-2027 : Un travail de réflexion mené conjointement avec les professionnels, les parents et des enfants sur les attentes et perceptions de chacun devra conduire à des propositions innovantes permettant un meilleur équilibre entre vies scolaires et familiales.
PARTENAIRES	• Mairie du 17^e. • Membres du Conseil Municipal Jeunesse du 17^e. • Associations et institutions du territoire œuvrant auprès et avec des enfants d'âge primaire (centres sociaux, association d'aide aux devoirs, périscolaire, CASPE, PMI, CMP, Service de Santé Scolaire, Direction de la Santé Publique.
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	Les familles (parents et enfants) et personnels de l'Éducation nationale.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	17 ^e arrondissement.
DURÉE DE L'ACTION	2025-2027.
MOYENS MOBILISÉS	Recueil permettant d'identifier les différents besoins/attentes/enjeux à destination des principaux acteurs concernés (parents, enfants, Éducation nationale). Moyens financiers pour réaliser : • Budget de communication ; • Budget de convivialité. Moyens humains : groupe de travail, actions hors les murs et aller-vers, conférences.
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	Une implication directe des principaux concernés (parents, enfants, structures d'accueil et les associations qui accompagnent la scolarité et acteurs institutionnels) dans la réflexion et l'élaboration de propositions : • Participation et qualité des échanges ; • Un juste équilibre entre le nombre de représentants des différentes catégories (enfants/parents/Éducation nationale/autres professionnels associatifs ou institutionnels) ; • Évaluation de satisfaction quant au pilotage/animation de l'action ; • Nombre de réunions entre les différents acteurs ; • Thématiques abordées sur ces temps d'échange.
COMMENTAIRES	Une action qui vise l'ensemble du territoire afin de prendre en compte les besoins pluriels.

A3 - F1 FICHE ACTION

AXE INSERTION – ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

ENJEU

**PERMETTRE L'ACCÈS AUX DROITS ET LIMITER LE NON RECOURS
AUX DROITS ET AUX SERVICES DANS LE 17^E**

NOM DE L'ACTION

« Coordonner les professionnels et les bénévoles pour faciliter l'accès
aux droits et limiter le non-recours »

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Identifier et recenser les partenaires du 17^e.
- Renforcer l'interconnaissance des partenaires locaux pour faciliter l'accès aux droits et éviter le non-recours.

PILOTE(S)

- Mairie d'Arrondissement
- DSOL
- EDL
- Caf de Paris

DIAGNOSTIC - CONSTATS

Des offres et services existent déjà dans le 17^e arrondissement s'agissant de l'accès aux droits et aux ressources :

- Service accès aux droits et espace numérique d'aide aux démarches de la MDS,
- Proposer des services pour favoriser l'inclusion numérique à la mairie du 17^e.

Cependant, l'éloignement ou la méconnaissance de l'ensemble des dispositifs ou structures par la population de l'arrondissement freinent la lisibilité et la visibilité de toutes les aides dans les divers domaines : santé, logement, scolarité, vacances, aides sociales...

Le groupe de travail accès aux droits et aux ressources a identifié la nécessité de disposer d'un état des lieux de toutes les initiatives locales du territoire, de travailler à un renforcement des collaborations partenariales, de développer et de promouvoir des informations et des ressources institutionnelles à destination des professionnels et des bénévoles.

L'interconnaissance entre les acteurs est à renforcer pour créer des liens privilégiés entre les structures, au bénéfice des publics les plus fragiles (personnes isolées, personnes rencontrant des difficultés de mobilité...).

DESCRIPTION	À échéance décembre 2026 : • Dresser la liste de l'existant (guide, liste annuaire, site internet – Dora, monenfant.fr, réseau Eiffel, réseau Alpha...) ; • Créer et diffuser l'existant notamment grâce à : - 2 webinaires (un premier sur l'insertion, un second sur l'accès aux droits et aux services). Diffusion 1 fois par an avec un accès qui permettrait à chacun de se connecter quand il le souhaite ; - Le support est créé par les partenaires après avoir recensé l'existant ; • La participation à la réunion des nouveaux professionnels du 17^e organisée par l'équipe d'ingénierie sociale du 17^e (1 fois par an) À échéance décembre 2027 : • Créer et développer des parcours pour les professionnels et les bénévoles des associations/institutions du 17^e, pour rendre visible les lieux dans lesquels interviennent des professionnels de l'insertion et de l'accès aux droits (2 parcours par an). Ces différentes actions seront réalisées en lien avec les coordinations déjà existantes dans le territoire, pilotées par l'EDL sur les QPV et Qpop, copilotées par les services de la Ville/Mairie/Caf pour le reste de l'arrondissement.
PARTENAIRES	• Services et/ou associations intervenants sur les thématiques précitées. • Coordinations existantes sur les thématiques précitées.
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	Nouveaux professionnels et bénévoles de la thématique intervenant dans les associations et institutions sur tout l'arrondissement.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	17 ^e arrondissement.
DURÉE DE L'ACTION	2026 : répertorier, créer les supports et participer à la journée des nouveaux arrivants. 2027 : diffuser l'existant <i>via</i> les supports créés et mettre en place les parcours.
MOYENS MOBILISÉS	• Outils de l'ingénierie sociale de la MDS (répertoire et newsletters existantes), • Coordinations et réseaux existants, • Les équipes des copilotes de la thématique IA, • Budget communication adapté.
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	• Meilleures connaissances inter partenariales, • Meilleures orientations des usagers sur les services existants, • Nombre de bénéficiaires des parcours, des webinaires et de la journée des nouveaux arrivants, • Satisfaction des usagers, • Importance de la participation sur les réseaux.
COMMENTAIRES	• Complexité de l'évaluation fine auprès des usagers ; • Intégrer l'apprentissage du français dans les ressources ; • Attention à ne pas doubler avec les actions portées par la Mairie du 17^e.

A3 - F2 FICHE ACTION

AXE INSERTION – ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

ENJEU

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES HABITANTS QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS

NOM DE L'ACTION

“Mieux aller-vers le public”

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Renforcer les actions d'aller-vers.
- Mieux informer les usagers.
- Accompagner les partenaires sur les techniques d'animation de l'aller-vers.

PILOTE(S)

Institution

- Caf de Paris
- EDL
- MDS
- Association Acture

DIAGNOSTIC - CONSTATS

Des publics plus fragiles, plus spécifiquement identifiés dans « les quartiers plus excentrés », connaissent des difficultés pour repérer et accéder à des structures qui pourraient les soutenir dans leurs différents accès aux droits.

Les services et équipements existants ne sont pas forcément accessibles à ces publics fragilisés (familles monoparentales, jeunes, seniors, personnes ne maîtrisant pas la langue française et/ou leurs droits).

DESCRIPTION	• Sensibiliser des professionnels à l'aller-vers pour leur permettre d'être à l'aise dans des forums ou pieds d'immeubles, en 2026 ; • Organisation d'actions « hors les murs » (pieds d'immeubles, réunions extérieures, animations de stands sur les marchés, etc.), en priorisant les zones blanches du territoire, en coordination avec le Cabinet du Maire (au moins 2 par an à partir de 2026) ; • Participation au forum accès aux droits, en lien avec la coordination existante (Accès aux droits EDL/MDS), 1 fois par an à partir de 2025.
PARTENAIRES	• Services et associations ciblées ; • Associations œuvrant sur l'aller-vers.
PUBLIC BÉNÉFICIAIRE	• Professionnels et bénévoles ; • Tout public du 17^e arrondissement.
TERRITOIRE D'INTERVENTION	17 ^e arrondissement.
DURÉE DE L'ACTION	2025-2027.
MOYENS MOBILISÉS	• Prestation "Sensibilisation des professionnels à l'aller-vers" ; • Coordination accès aux droits ; • Les équipes des copilotes ; • Logistique : barnum, communication, documentations...
RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	• Meilleure connaissance des droits et des services les délivrant sur l'arrondissement ; • Plus grande efficacité de l'action d'aller-vers ; • Nombre de partenaires mobilisés ; • Nombre de bénéficiaires touchés ; • Nombre d'actions hors les murs.
COMMENTAIRES	Les ressources existantes sur l'aller-vers : Fédération des centres sociaux, URHAJ, association Acture... L'un des forums sera spécifiquement dédié à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat (faire le lien avec la Mairie du 17^e qui organise des actions).

ANNEXE 2

LES RESSOURCES

Les différents travaux ci-après ont permis la conception du plan d'actions du PST sur le 17^e arrondissement :

- Diagnostic territorial du 17^e arrondissement-PEPS, juin 2024 ;
- Diagnostic du contrat de ville du 17^e arrondissement, 2024 ;
- Diagnostic jeunesse du 17^e arrondissement-DJS, 2023-2027 (Contrat jeunesse d'arrondissement) ;
- Portrait social DSOL, 2022.

ANNEXE 3

LES PARTENAIRES

Nous remercions les partenaires associatifs ayant participé activement à l'élaboration de ce Projet Social de Territoire :

- 17 évolution
- Actisce (CPA La Jonquière)
- Acture
- AECS
- AJP75
- Atelier des épinettes
- Centre social Céfia
- Centre social Pouchet
- CEPIJE Ozanam
- Crèche ABC Puériculture
- Culture prioritaire
- Éducation nationale
- Envie de fraternité
- EPJ le 27
- Espace 16
- FJT Hénéo
- FJT Vallona
- Jeunesse Feu vert
- Kirikou
- Les bailleurs sociaux
- La Cabane Bleue
- Le collectif des habitants de la porte d'Asnières
- La Fabrique des Petits hasards
- Les services de la Ville
- Maison des Possibles
- Mission Locale
- PMI
- Recyclerie Sportive
- Secours catholique
- Sytteen
- TVAS
- Udaf

NOTES

